



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Martin Nadon, et tenue le 12 juin 2023 à 18h33 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale.

Présences : Martin Nadon, Maire
Denis Royal, Conseiller siège 1
Charles Daneau, Conseiller siège 2
Bernard Bouclin, Conseiller siège 3
Christian Lefebvre, Conseiller siège 4
Marival Gallant, Conseillère siège 5
Richard Valois, Conseiller siège 6

Sont également présents: Caroline Aubertin, Directrice générale et greffière-trésorière
Carl De Montigny, Archiviste

Quorum est constaté, le président procède à l'ouverture de la séance en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, il est 18h33.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat - Services en laboratoire - Projets 2023
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. **Renonciation à l'avis de convocation**

14503-0623

Il est proposé par Christian Lefebvre, conseiller, et résolu :

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

14504-0623

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Octroi de contrat - Services en laboratoire - Projets 2023**

14505-0623

CONSIDÉRANT la résolution 14501-0623 de la séance extraordinaire précédente à laquelle le maire n'a pas exprimé son vote et ni abstenu;

CONSIDÉRANT que les cinq (5) chantiers 2023 requièrent de retenir les services de contrôle des matériaux par un laboratoire accrédité, soit pour les chantiers suivants: de la Montagne, Trottier, du Sommet, Avila (pavage) et Avila (ponceau);

CONSIDÉRANT les demandes de prix faites auprès de 4 firmes de laboratoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services DE-7735 reçu de la part de la firme Dec Enviro;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur des travaux publics et des services techniques de procéder à l'attribution de ce mandat.

Il est proposé par Charles Daneau, conseiller, et résolu:

D'OCTROYER un contrat à la firme **Dec Enviro**, pour dispenser les services professionnels requis pour voir au contrôle qualitatif des matériaux pour la somme de **102 857,07 \$** taxes incluses.

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires d'immobilisation conséquents et **DE FINANCER** le tout via le règlement d'emprunt du projet conséquent.

Le vote est demandé par le conseiller Bernard Bouclin.

Ont voté pour:	Ont voté contre:
Denis Royal	Bernard Bouclin
Charles Daneau	Marival Gallant
Christian Lefebvre	Richard Valois
Martin Nadon	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4. Période de questions

Le président invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions.

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans la séance. Le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle et aucune question en virtuel n'a été formulée.

5. Levée de l'assemblée

14506-0623

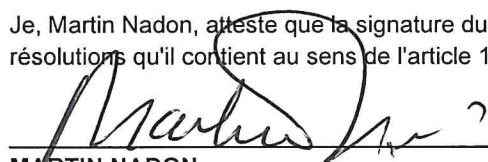
À 18 h 36, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


MARTIN NADON
Maire


CAROLINE AUBERTIN
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Nadon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


MARTIN NADON
Maire